

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination
et du management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNES DE: NANTES - SAINTE-PAZANNE - MACHECOUL - SAINT-HILAIRE-DE
CHALEONS - BOURGNEUF-EN-RETZ - LES MOUTIERS-EN-RETZ - LA BERNERIE-EN-RETZ -
PORNIC - CHALLANS - SAINT-HILAIRE DE RIEZ ET SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.**

**Deuxième étape du projet de modernisation des lignes ferroviaires
reliant Nantes à Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Nantes à Pornic**

Le public est avisé que par arrêté interpréfectoral n° 2013/BPUP/091 en date du 15 octobre 2013, est prescrite en mairies de Nantes, Sainte-Pazanne, Machecoul, Saint-Hilaire de Chaléons, Bourgneuf-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, Pornic, Challans, Saint-Hilaire de Riez et Saint-Gilles-Croix-de-Vie, l'ouverture de l'enquête publique sollicitée par Réseau Ferré de France, direction régionale Bretagne-Pays de la Loire 1, rue Marcel Paul BP 11802, 44018 Nantes Cedex 1, en vue de la réalisation de la deuxième étape de modernisation des lignes ferroviaires reliant Nantes à Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Nantes à Pornic.

Monsieur Claude HENRY, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Madame Mireille Anik AMAT, ingénieur de recherche en agro-alimentaire et biologie marine (aquacultrice), est désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête est ouverte **du lundi 4 novembre 2013 au vendredi 6 décembre 2013 inclus, soit pendant trente-trois jours consécutifs**, en mairie de de Sainte-Pazanne, **siège de l'enquête**, Nantes (mairie centrale), Machecoul, Saint-Hilaire de Chaléons, Bourgneuf-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, Pornic, Challans, Saint-Hilaire de Riez et Saint-Gilles-Croix-de-Vie où les pièces du dossier seront déposées pour être communiquées, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public, aux personnes qui souhaiteront en prendre connaissance et consigner leurs observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations propositions et contre-propositions pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur à **la mairie de Sainte-Pazanne, siège de l'enquête, (10, rue de l'Hôtel de Ville 44680 Sainte-Pazanne)**. Elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

L'avis obligatoire de l'Autorité environnementale (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) est joint au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairies les jours et heures suivants :

Mairie de SAINTE-PAZANNE (siège de l'enquête publique)

Lundi 4 novembre 2013 de 9 H 00 à 12 H 00

Mairie de SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

Mardi 12 novembre 2013 de 14H00 à 17H00

Mairie de PORNIC

Vendredi 15 novembre 2013 de 9 H 00 à 12 H 00

Mairie de MACHECOUL

Samedi 23 novembre 2013 de 9 H 00 à 12 H 00

Mairie de CHALLANS

Mercredi 27 novembre 2013 de 14H00 à 17H00

Mairie de BOURGNEUF-EN-RETZ

Vendredi 6 décembre 2013 de 13H30 à 16H30

Le commissaire enquêteur devra donner son avis dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur les sites internet des préfectures de la Loire-Atlantique www.loire-atlantique.gouv.fr et de la Vendée: www.vendee.gouv.fr, et mis à la disposition du public en mairies de Sainte-Pazanne, Nantes, Machecoul, Saint-Hilaire de Chaléons, Bourgneuf-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, Pornic, Challans, Saint-Hilaire de Riez et Saint-Gilles-Croix-de-Vie, pour y être tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (direction de la coordination et du management de l'action publique – bureau des procédures d'utilité publique) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du porteur de projet: Réseau Ferré de France Direction Régionale Bretagne-Pays de Loire, 1, rue Marcel Paul, BP 11802 - 44018 Nantes cedex 1 –tél: 02 40 08 66 89.

La déclaration de projet susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera prononcée par Réseau Ferré de France.